

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.15

Réf. : VSF / CL / JR / IT

*Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :*

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAUAUX (X DUBOIS)

EXCUSES : C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : JY HERBEUVAL - R PAUVROS

ABSENTS : D DEJARDIN

A partir de la question n° 1 : MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

OBJET N° 23 : Modification de l'organisation et du fonctionnement du Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ).

Dans la continuité des dispositifs de démocratie participative, le Conseil Municipal, par délibération n°163 du 28 novembre 2008, a créé le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ), ouvert aux jeunes âgés entre 11 et 15 ans. Cet espace de rencontre et de dialogue a été créé pour renforcer l'implication des jeunes citoyens dans la vie de leur cité.

Les objectifs sont multiples :

- développer la démocratie participative, l'écoute et le dialogue,
- permettre aux jeunes conseillers de s'exprimer, de confronter leurs opinions, de faire connaître leurs idées et en débattre,
- la municipalité pourra ainsi les consulter sur les projets, prendre en compte leur parole, leurs préoccupations...

Afin que le Conseil Consultatif des Jeunes soit davantage reconnu comme l'équivalent du Conseil Municipal, il convient de proposer une modification son organisation et son fonctionnement comme suit :

Le Conseil Consultatif des Jeunes serait renommé « Conseil Municipal des Jeunes » pour lui permettre d'être porte-parole de l'ensemble de la jeunesse maubeugeoise.

Le mandat des conseillers est fixé à 2 ans sur la base d'un engagement volontaire. Les quarante conseillers seraient désormais âgés de 11 à 18 ans, ce qui signifierait que le Conseil s'ouvrirait aux lycéens. Comme précédemment, les Conseillers doivent habiter Maubeuge. Ils sont nommés après échange entre la Ville et les directeurs d'établissements, sur la base du volontariat, sans discrimination de sexe, de nationalité et de religion.

A chaque fin d'année civile, le Conseil Municipal des Jeunes définirait son plan d'action pour l'année à venir, selon les thématiques suivantes :

- « Communication, Nouvelles Technologies, Relations internationales et démocratie participative »,
- « Environnement, Prévention, Cadre de vie »
- « Santé, Solidarités et Échanges Intergénérationnels »
- « Sport, Loisirs, Culture ».

Le Conseil fonctionnerait donc sur la base de l'année civile et non de l'année scolaire.

Un rythme mensuel de rencontre est fixé pour les diverses thématiques.

Le règlement intérieur serait travaillé de nouveau par les Conseillers afin que le cadre général de fonctionnement de cette instance de participation prenne en compte les présentes modifications et soit connu et approuvé par tous.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les modifications apportées à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Consultatif des Jeunes,
- De prendre en charge, pour les jeunes inscrits et dans la limite des crédits votés à cet effet au budget du Service Jeunesse, les frais de déplacement à Maubeuge et hors de Maubeuge, de restauration et d'hébergement, d'inscription à des rencontres ou colloques.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec : 4 abstentions (L-A DE BEJARRY - M.GABET - X.DUBOIS -C.SAVAUX)

- **Approuve** les modifications apportées à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Consultatif des Jeunes,
- **Accepte** de prendre en charge, pour les jeunes inscrits et dans la limite des crédits votés à cet effet au budget du Service Jeunesse, les frais de déplacement à Maubeuge et hors de Maubeuge, de restauration et d'hébergement, d'inscription à des rencontres ou colloques.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY